

**Bureau du 22 janvier 2007**

**Décision n° B-2007-4904**

commune (s) : Charbonnières les Bains

objet : **Mise à bail à construction, à la SA d'HLM Immobilière Rhône-Alpes, de deux propriétés communautaires situées 3 et 5, rue du Docteur Girard**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 11 janvier 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

En vue de la mise en œuvre de réserves foncières dans le cadre de la politique locale de l'habitat, la Communauté urbaine a acquis, par voie de préemption en 2005, deux propriétés situées à Charbonnières les Bains, 3 et 5, rue du docteur Girard, au prix total de 1 289 820 €.

Il s'agit de deux propriétés bâties, couvrant une superficie au sol totale de 1 270 mètres carrés et cadastrées sous les numéros 127 et 204, 175 et 205 de la section AI, qui seront prochainement mises à bail auprès de la SA d'HLM Immobilière Rhône-Alpes (SA d'HLM IRA) en vue de la réalisation d'un programme de 27 logements dont 20 en type PLUS et 7 en type PLS.

Ces biens immobiliers, libres de toute location ou occupation à la signature du bail, seraient mis à disposition par bail à construction à la SA d'HLM Immobilière Rhône-Alpes aux conditions ci-après, admises par les services fiscaux :

- bail à construction d'une durée de 55 ans qui prendra effet à compter de la signature de l'acte authentique,
- droit d'entrée de 800 000 € que le preneur s'oblige à payer comptant à la Communauté urbaine à la signature de l'acte.

Le terrain et les constructions projetées reviendraient à la Communauté urbaine à l'issue du bail, avec tous les aménagements apportés par le preneur à bail ;

Vu ledit projet ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** la promesse de mise à bail qui lui est soumise concernant la mise à disposition, par bail à construction, à la SA d'HLM Immobilière Rhône-Alpes, de deux propriétés communautaires situées 3 et 5, rue du Docteur Girard à Charbonnières les Bains.

**2° - Autorise** monsieur le président à la signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La recette** de 800 000 € correspondant au droit d'entrée du bail sera inscrite au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 752 100 - fonction 020.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,